ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commission nationale consultative des droits de l'homme

Question écrite n° 39093

Texte de la question

M. Pierre Bernard souhaite que M. le ministre de l'interieur lui communique le cout de l'etude sur la mouvance skinhead commandee par la commission nationale consultative des droits de l'homme a un « chercheur independant », comme cela est precise en page 34 de son dernier rapport. Il souhaite egalement savoir si ce chercheur aurait du en conserver la primeur et l'exclusivite pour la commission, alors que le rapport est paru dans un certain nombre de periodiques plusieurs mois avant la parution du rapport.

Texte de la réponse

L'etude sur « le mouvement skinhead en France en 1995 », parue dans le rapport 1995 « la lutte contre le racisme et la xenophobie » de la commission nationale consultative des droits de l'homme, a ete demandee a un chercheur, M. Jean-Yves Camus, a titre gracieux. Elle n'a donc rien coute a la commission. Cette etude est une version mise a jour des travaux de ce chercheur specialise dans l'etude de la mouvance skinhead, qui publie librement par ailleurs dans des revues specialisees.

Données clés

Auteur : M. Bernard Pierre
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39093
Rubrique : Droits de l'homme et libertes publiques
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2821
Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3812